

BOISSEUIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024_02_06

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/03/2024

Objet : Convention entre la commune de Boisseuil et Monsieur Dugeay concernant la mise à disposition à la commune de la parcelle AO 60, pour la réalisation d'un bassin de décantation temporaire pour la vidange de l'étang du bois du Crouzy

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé

Date de télétransmission : 15/03/2024

Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : 2024_02_06.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240314-2024_02_06-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/03/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

6. Convention entre la commune de Boisseuil et Monsieur Dugeay concernant la mise à disposition à la commune de la parcelle AO 60, pour la réalisation d'un bassin de décantation temporaire pour la vidange de l'étang du bois du Crouzy.

Ce partenariat intervient dans le cadre du projet de mise aux normes de l'étang du Bois du Crouzy, réalisé en collaboration avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV).

Le terrain de Monsieur Dugeay est situé à l'aval immédiat de l'étang du Bois du Crouzy (parcelles AO 68 et AO 248). Du fait de sa situation, ce terrain est le seul adapté pour la mise en place d'un bassin de décantation temporaire pour la première vidange de l'étang. En effet, pour réhabiliter l'étang, il est nécessaire de le vidanger toutefois son état d'envasement très avancé nécessite la présence d'un dispositif de décantation à l'aval.

Il ne sera pas nécessaire de mettre à disposition l'ensemble de la parcelle, seuls 3 000 m² seront nécessaires.

Afin de compenser le préjudice subi par Monsieur Dugeay, du fait de la mise à disposition d'une partie de la parcelle AO 60 et donc l'impossibilité de l'utiliser pendant la durée du chantier, des mesures seront prises par la commune :

- durant le chantier : le raccordement du bâtiment au réseau d'eau potable pour assurer l'abreuvement des bêtes et l'installation de deux abreuvoirs à flotteur,
- une fois la remise en état réalisée : la mise en place d'un abreuvoir béton de 1 000 litres, alimenté par les eaux du milieu naturel présentes sur le site.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle AO 60 avec Monsieur Dugeay concernant la réalisation d'un bassin de décantation temporaire pour la vidange de l'étang du bois du Crouzy ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



